



Succession racheter ou donner

Par **Srexperatoo**, le **24/07/2011** à **14:15**

Bonjour,

La mère peut hériter de petites parcelles de bois d'une valeur de 500 a 1000 euros.

La fille souhaite acquérir ses parcelles.

D'un point de vue des frais et cout total pour les deux :

- la fille doit-elle acheter aux héritiers parmi,lesquels sa mère ?

ou

- la mère plus de 75 ans doit-elle faire une donation a sa fille ?

Merci